



ANALYSES RÉGIONALES

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET CORSE



Comme chaque année, les analyses régionales font ressortir quelques caractéristiques de la pauvreté rencontrée dans chacune des régions françaises, ainsi que leur évolution en 2015. En dehors des départements d'outre-mer étudiés individuellement, chaque analyse régionale s'appuie sur plusieurs milliers

de situations. Si rien ne garantit la représentativité de ces échantillons, les difficultés qu'ils révèlent sont bien réelles et, pour la plupart, se retrouvent de façon récurrente d'année en année. Certaines caractéristiques correspondent d'ailleurs à des particularités démographiques ou économiques régionales.

Les éléments de conjoncture et de présentation sont issus de publications des directions régionales de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), réalisées en partenariat avec les autres acteurs des statistiques publiques. Pour chaque région, nous indiquons quelques chiffres de cadrage comparés aux moyennes métropolitaines (source : Insee). Les valeurs indiquées dans ces tableaux de présentation sont celles de 2015 ou, à défaut, les dernières publiées.

L'analyse des situations rencontrées par les équipes du Secours Catholique repose sur un ensemble d'indicateurs dont les plus importants figurent dans un second tableau qui rapproche les valeurs de ces indicateurs dans la région pour deux années, 2010 et 2015¹, et les valeurs nationales. Un graphique présente en outre quelques points marquants de la région d'après les informations recueillies par le Secours Catholique. L'analyse peut être accompagnée d'exemples d'actions menées par le Secours Catholique et de propositions.

DÉFINITIONS

Situation de pauvreté : personne ou famille rencontrée, soutenue, accompagnée et/ou aidée par le Secours Catholique. Le terme « situation » est à rapprocher de ce que l'Insee désigne par « ménage ». Les deux termes seront employés indifféremment dans ces analyses régionales.

Personne de référence : au sein de chaque ménage, personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique pour les couples et les ménages complexes, ou adulte unique du ménage pour les personnes isolées et les familles monoparentales.

Revenu par unité de consommation (UC) ou niveau de vie du ménage : revenu total (mensuel) du ménage divisé par la somme des UC le composant. Dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de plus de 14 ans (inclus) comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. Cette échelle d'équivalence est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à 1 UC afin de prendre en compte les économies liées à la mutualisation au sein des ménages. Pour le distinguer du revenu total, le revenu par UC est également appelé niveau de vie du ménage.

¹ Nous prenons une période un peu plus longue que les autres années afin de faire ressortir les évolutions. Le nouveau découpage des régions est pris en compte dans nos calculs.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET CORSE				
Données générales	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Corse	Ensemble	France métropolitaine
Population au 01-01-2015 en milliers*	4 989	327	5 316	64 277
Taux de chômage 4 ^e trimestre 2015	11,4 %	10,7 %	Ces deux régions restent distinctes et il n'y a pas de chiffres publiés pour l'ensemble	9,9 %
Part d'étrangers dans la population (2013)	6,6 %	9,1 %		6,2 %
Densité du parc social**	58,0	40,4		71,8
Niveau de vie mensuel médian (2012)	1 617 €	1 524 €		1 649 €
Taux de pauvreté à 60 % (2012)	16,9 %	20,4 %		14,3 %
Chiffres 2015 Secours Catholique	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Corse	Ensemble	
Situations rencontrées	44 190	1 486	45 676	
Nombre d'équipes	205	10	215	
Nombre de bénévoles	3 047	165	3 212	
Nombre de situations analysées	3 696	114	3 810	

* Chiffres provisoires. ** Nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants au 01-01-2015.

PRÉSENTATION¹

En 2008, la France et l'Europe ont connu une crise économique sans précédent depuis l'après-guerre. La dégradation du marché du travail, la destruction des emplois et l'augmentation du chômage ont pesé lourdement sur les populations les plus fragiles, dont le nombre est en augmentation².

Cette crise s'est ressentie de façon particulièrement forte en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). En 2012, avec un taux de pauvreté de 16,9 % des habitants, la région est la 3^e la plus touchée en France (14,3 % au niveau national), la Corse (20,4 %) étant la 1^{re}. En PACA, ce sont environ 843 000 personnes qui vivaient sous le seuil de pauvreté en 2012, c'est-à-dire avec moins de 989 € par mois et par unité de consommation (UC). La région PACA grossit aussi le cortège des régions les plus inégalitaires. Les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie 3,8 fois plus élevé que les 10 % les plus pauvres (3 110 € contre 825 €/mois)³.

Au sein de la région, la situation en Haute-Corse attire particulièrement l'attention avec 19,8 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté en 2012, ce qui représente environ 1 personne sur 5.

Cette pauvreté particulièrement importante est en lien direct avec un taux de chômage élevé, un faible taux d'activité féminin, une augmentation des familles monoparentales, des familles nombreuses, des personnes seules.

En PACA, les ménages pauvres ont un niveau de vie particulièrement faible⁴ : parmi les personnes pauvres, la moitié vit avec moins de 764 € par mois et par unité de consommation (UC), ce qui représente 225 € de moins que le seuil de pauvreté. L'intensité de la pauvreté⁵ atteint ainsi 22,8 % en PACA et 24 % en Corse (contre 21,0 % au niveau national) ce qui fait de Corse et PACA deux des trois régions de France métropolitaine où l'intensité de la pauvreté est la plus forte.

Au sein du territoire PACA-Corse, c'est en Haute-Corse et dans les Bouches-du-Rhône que l'intensité de la pauvreté est la plus élevée (respectivement 24,7 % et 23,3 %). La Haute-Corse arrive au 2^e rang après Paris, et les Bouches-du-Rhône au 5^e rang. Le niveau de vie médian des personnes pauvres dans les Bouches-du-Rhône est de 759 € par mois, soit 230 € de moins que le seuil de pauvreté.

Certaines populations sont particulièrement touchées : les enfants⁶, les familles monoparentales, les personnes immigrées, les travailleurs pauvres, les personnes sous main de justice, les communautés marginalisées.

¹ http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=17&sous_theme=5
<http://www.insee.fr/fr/regions/>

² Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), rapport 2013-2014, *Les effets d'une crise économique de longue durée*.

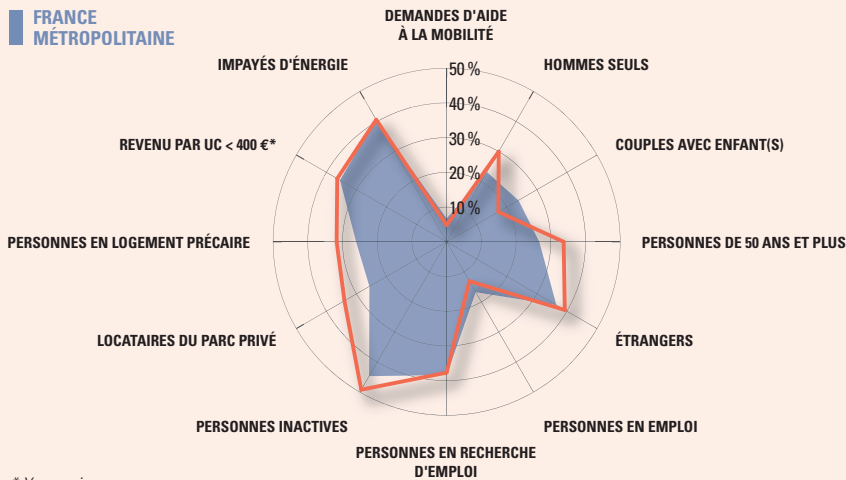
³ Les cahiers du DROS (Dispositif régional d'observation sociale), « Baromètre social 2013 », juin 2014, n° 15.

⁴ *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur*, n° 16, juin 2015.

⁵ L'intensité de la pauvreté est l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

⁶ Le 2^e rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) remis au Premier ministre le 26 janvier 2015 s'inquiète du taux de pauvreté des enfants, qui est en augmentation (440 000 enfants pauvres de plus entre 2008 et 2012).

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET CORSE

FRANCE
MÉTROPOLITAINELES SITUATIONS
RENCONTRÉES PAR LE
SECOURS CATHOLIQUE
EN 2015

Les demandes exprimées par les personnes qui se rendent dans les accueils du Secours Catholique en PACA-Corse concernent d'abord l'aide alimentaire (60 % des demandes générales), un chiffre en hausse de 15 points en cinq ans. Viennent ensuite les besoins d'accueil, d'écoute et de conseils, qui sont exprimés par 57,9 % des personnes. Quant aux demandes de vêtements (14 %), elles ont été multipliées par deux en cinq ans.

On constate une augmentation depuis 2010 du nombre d'accidents de la vie (séparations : +3,7 points, maladies : +4,9 points, handicap : +1 point), qui freinent la réinsertion économique et conduisent à la pauvreté.

Les mères isolées représentent 24,5 % des situations rencontrées, ce qui s'explique par l'augmentation déjà mentionnée du nombre de situations de séparation et d'abandon (14,7 %), soit une augmentation de 3 points en cinq ans. Les cas de violences subies (5 %) ont presque triplé, et les situations d'isolement familial (11,6 %) ont doublé sur la même période. La détresse morale des mères isolées et le besoin de soutien scolaire et à la parentalité sont de plus en plus exprimés dans nos accueils. Nombre de mères isolées té-

moignent d'une vie quotidienne harassante, elles élèvent leurs enfants avec dignité malgré les difficultés économiques et sociales.

La part de ménages étrangers dans les accueils du territoire PACA-Corse est sensiblement supérieure à la moyenne nationale (41,3 % contre 36,4 %), mais relativement stable depuis quelques années.

Près d'un quart des ménages sont sans ressources au moment de la rencontre avec le Secours Catholique (+3,5 points en un an). Cela peut s'expliquer par la forte proportion d'étrangers sans statut et donc sans aucun droit à faire valoir, mais aussi par des erreurs administratives et des retards de versements.

Les situations face à l'emploi sont fragiles : 13,5 % des personnes accueillies occupent un emploi (lequel est souvent précaire) et 34,9 % sont au chômage. On assiste à une augmentation de la proportion de personnes diplômées du secondaire (48,1 %) et du supérieur (19,7 %). Les situations d'inaptitude à l'emploi pour des raisons de santé sont plus nombreuses en PACA-Corse qu'au niveau national. Cela concerne 16 % des personnes rencontrées.

En 2015, un quart seulement des ménages accueillis par nos équipes en PACA-Corse sont locataires du parc social vivent en location HLM ou dans le parc de logements sociaux,

contre près de 40 % au niveau national. À l'inverse, 35 % vivent dans des locations privées, contre 26 % au niveau national. Les problèmes de loyer concernent la moitié des ménages faisant part de situations d'impayés.

Par ailleurs, un tiers des ménages accueillis en 2015 vivent dans des logements précaires, ou n'ont pas de logement.

EXEMPLES D' ACTIONS
MENÉES PAR NOS ÉQUIPES
EN 2015**Lutte contre les inégalités territoriales.**

Face à une révision des aides aux transports pour les allocataires du RSA (à la demande du conseil départemental) et compte tenu de l'enclavement de certains quartiers de Marseille, nos équipes ont organisé une journée d'expression, par des ateliers de théâtre et de parole, sur le thème de la mobilité. Cette journée est une première étape pour mobiliser et collecter la parole de personnes accueillies dans les territoires nord de la ville. Dans un deuxième temps, cette parole sera reprise dans une lettre au conseil départemental. Cette action a été menée avec l'aide d'un partenaire pour l'animation de l'atelier théâtre. Nous sommes aussi en lien avec la Fondation Abbé Pierre qui suit ce dossier.

Accompagnement vers l'emploi.

Le Secours Catholique participe aux ateliers de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) qui mettent en lien les partenaires sociaux, les acteurs institutionnels et les associations. L'objectif est de réfléchir à la manière de décliner concrètement les propositions de la brochure « L'emploi mais pas tout seul » réalisée par le Secours Catholique et plusieurs partenaires. Une convention de partenariat a également été établie avec une association intermédiaire pour l'emploi (ADAPEI) afin de proposer à des personnes accompagnées par nos équipes des heures de travail permettant également l'ouverture ou le maintien de leurs droits.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET CORSE		Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse		France entière
		2010	2015	2015
Principales demandes d'aide (1)	Écoute, accueil, conseil	56,2 %	57,9 %	56,9 %
	Alimentation	45,6 %	60,1 %	54,8 %
	Loyer, factures d'énergie, d'eau	13,6 %	18,2 %	18,0 %
	Mobilité (voiture, transport)	4,3 %	5,2 %	6,1 %
Types de ménage (2)	Homme seul	35,5 %	27,2 %	23,1 %
	Femme seule	16,8 %	18,8 %	16,9 %
	Couple sans enfant	4,2 %	4,8 %	6,2 %
	Père isolé	3,1 %	2,9 %	3,7 %
	Mère isolée	24,2 %	24,5 %	26,4 %
	Couple avec enfants	15,5 %	21,8 %	23,8 %
Âge de la personne de référence	Moins de 25 ans	9,3 %	5,6 %	8,4 %
	De 25 à moins de 50 ans	63,8 %	60,7 %	64,9 %
	50 ans et plus	26,8 %	33,7 %	26,7 %
Nationalité de la personne de référence	France	59,1 %	58,7 %	63,6 %
	Union européenne	12,1 %	7,8 %	4,0 %
	Maghreb	17,7 %	15,9 %	8,7 %
	Afrique subsaharienne	4,8 %	5,6 %	11,6 %
	Europe de l'Est	4,7 %	9,6 %	8,9 %
	Autres	1,6 %	2,4 %	3,2 %
Statut de la personne de référence (étrangers hors UE)	Statut accordé, provisoire ou définitif	48,6 %	47,1 %	42,9 %
	Statut demandé en attente	43,5 %	40,9 %	38,6 %
	Débouté, sans papiers	7,9 %	12,0 %	18,5 %
Situation face à l'emploi de la personne de référence	CDI plein temps	2,2 %	3,0 %	3,9 %
	Formes particulières d'emploi (3)	9,9 %	9,8 %	11,6 %
	Formation professionnelle	1,4 %	0,8 %	1,1 %
	Sous-total emploi	13,5 %	13,5 %	16,6 %
	Chômage indemnisé ou en attente	11,8 %	12,4 %	12,3 %
	Chômage sans droits reconnus	25,2 %	22,5 %	26,3 %
	Sous-total chômage	37,0 %	34,9 %	38,6 %
	Étudiant	0,7 %	0,7 %	1,1 %
	Inaptitude santé	14,6 %	16,2 %	9,8 %
	Retraite, préretraite	7,4 %	7,2 %	5,4 %
	Au foyer, congé maternité	5,5 %	4,6 %	5,1 %
	Sans droit au travail	9,0 %	12,5 %	11,1 %
	Autre sans emploi	12,1 %	10,4 %	12,3 %
	Sous-total inactivité	49,4 %	51,6 %	44,8 %
Logement ou hébergement	Locataires du parc social	24,9 %	25,7 %	39,6 %
	Locataires du parc privé	38,2 %	35,1 %	25,8 %
	Autres logements stables (4)	6,2 %	5,8 %	8,7 %
	Sous-total logement stable	69,3 %	66,6 %	74,1 %
	Hébergement chez des proches	10,5 %	9,5 %	9,2 %
	Hôtels, caravanes, péniches	6,3 %	5,4 %	4,4 %
	Centre d'hébergement, squat, rue	14,0 %	18,6 %	12,3 %
	Sous-total hébergement précaire	30,7 %	33,4 %	25,9 %
Types de ressources	Aucunes ressources	19,0 %	24,5 %	19,5 %
	Transferts sociaux seulement	40,4 %	31,3 %	37,0 %
Existence d'impayés		59,2 %	48,8 %	56,9 %
Revenu mensuel moyen hors ménages sans ressources (€ 2015)		886 €	939 €	989 €
Revenu par UC mensuel moyen hors ménages sans ressources (€ 2015)		598 €	646 €	633 €
Impayé médian (€ 2015)		864 €	715 €	800 €

(1) Pourcentage de personnes formulant ce type de demande. (2) Hors ménages complexes. (3) CDD, temps partiel, intérim, travail saisonnier, emplois aidés, travail indépendant, travail informel. (4) Propriétaires et habitat collectif (pensions, résidences...).